

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Invitation au XXVe Congrès eucharistique international de Lourdes. — V Bibliographie. — VI Un précieux auxillaire. — VII Union Saint-Jean. — VIII Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 31 mai

On annonce :

La clôture du mois de Marie (1) et l'ouverture du mois du Sacré-Coeur (2) ;

La Pentecôte, la fête de la Sainte-Trinité avec la rénovation des promesses du baptême (3) ;

Lés Quatre-Temps ;

Dans les diocèses de Montréal et de Joliette, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

Note. — Samedi soir (non le midi), on reprend la récitation de l'Angelus.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 31 mai

Fête de la PENTECOTE, double de 1e cl. avec Oct. privileg.; à

(1) Pour les indulgences du mois de Marie, voir le No 17.

(2) Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences suivantes :

1o Pour les exercices *privés* : 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902) ; 2o indulgence plénière pour les 30 exercices *privés* (ou public), pourvu qu'on se *confesse, communique et prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902) ;

2o Pour les exercices *publics* à l'église : 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902) ; 2o indulgence plénière si l'on a assisté au moins à 10 exercices *publics* pendant le mois, pourvu qu'on se *confesse, communique et prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la

la messe tous s'agenouillent après l'épître, au chant du 2e verset; préface de la Pentecôte. — Hés vêpres de la fête.

Nota. — C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le *Regina coeli* par l'*Angelus*.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 juin

La solennité extérieure des titulaires non privilégiés qui se rencontrent, cette année, entre le 31 mai et le 21 juin, n'aura lieu que le 21 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 12 ou au 19 juillet).

Comme la fête de la sainte Trinité est privilégiée contre tout office (Rubr. génér. du brév., titre X, No 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; décret génér. du 2 déc. 1896, VI, No 3754).

Diocèse de Montréal. — Fête du titulaire de la sainte Trinité (Contrecoeur).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	2 juin.	— Saint-Jacques-le-Mineur.
Jeudi,	4 "	— Saint-Basile-le-Grand.
Samedi,	6 "	— Notre-Dame-de-Bon-Secours.

maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);

3o Pour les exercices *prêchés* tous les jours, ou au moins 8 jours du mois, dans les églises (ou les chapelles de communautés) : 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en *visitant* cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en y *prient* pour le pape (la *confession* et la *communion* peuvent se faire partout); 4o pour les *prêtres* qui ont prêché cette série et les curés ou *recteurs d'églises* ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célèbreront le dernier dimanche du mois; 5o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin. (8 août 1906, 26 janvier 1908).

(3) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se *confessent*, *communient* et *prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).

CORRESPONDANCE ROMAINE

L'OSSEVATORE ROMANO vient de publier la liste des prélats que le Souverain-Pontife appellera, le 25 mai, aux honneurs de la pourpre. Il y aura treize nouveaux cardinaux; ce qui mettra le nombre de ceux qui composent le Sacré-Collège à 65, laissant ainsi 5 chapeaux vacants.

Si nous faisons le départ des cardinaux italiens et des cardinaux étrangers, nous trouvons huit cardinaux étrangers contre cinq cardinaux italiens; ce qui mettra, dans le Sacré-Collège, 34 cardinaux italiens contre 31 étrangers.

Quand Léon XIII fit son premier consistoire, on publia dans Rome une affiche en couleurs, où on représentait le pape sous la figure d'un boulanger cuisant dans un four des pains représentés par des calottes rouges. Et au bas de la page on lisait: " Les pains sont bien cuits, mais il y a trop de farine étrangère." En effet le nombre des cardinaux étrangers surpassait celui des cardinaux italiens.

Les Italiens seront tentés de faire le même reproche à cette création, car ils tiennent à avoir la prépondérance numérique dans le Sacré-Collège, hypnotisés qu'ils sont par la peur de voir sortir du conclave un pape étranger. Il semble bien cependant, pour qui regarde froidement les choses, qu'au moins à l'heure présente, même avec une prépondérance des cardinaux étrangers, ce péril doit être écarté. Je comprends parfaitement que les cardinaux étrangers puissent faire bloc contre une candidature italienne qu'ils estimeraient dommageable aux intérêts de l'Eglise; mais, unis dans l'attaque, ils se diviseraient forcément quand il s'agirait d'élire un pape étranger. On ne conçoit point en effet les cardinaux français votant pour un cardinal allemand et *vice versa*. De même les cardinaux espagnols ne voteraient point pour un candidat anglais. Dans ce conflit d'intérêts divers basé sur la nationa-

lité de l'élu, ils seraient fatalement conduit à élire un cardinal italien, ce candidat étant celui qui les divise le moins. Par conséquent les craintes italiennes sont parfaitement chimériques. Le successeur de Pie X sera un cardinal italien, et il n'y a pas de doute à ce sujet, quelle que soit la composition qu'offrirait alors le Sacré-Collège. La seule chance qu'il y aurait d'avoir un pape étranger serait que la situation politique de l'Italie s'accroûtât tellement à gauche que le pape ne pût vivre en paix au Vatican. Or actuellement cette situation, qui reste toujours dans l'ordre des futurs contingents, n'est point probable, au contraire.

Dans les nominations des nouveaux cardinaux, les Canadiens doivent se réjouir de celle de l'archevêque de Québec. Je n'ai point à faire l'éloge du prélat. Il veut bien m'honorer de son amitié, et d'ailleurs il est tellement connu et apprécié de tous que le louer serait porter, suivant le vieux proverbe français, de l'eau à la rivière. Mais il y a une considération à mettre en relief. Lors de la nomination du cardinal Taschereau, on pouvait se demander si c'était une mesure transitoire ou l'amorce d'une situation définitive donnant au Canada un cardinal, comme les autres pays catholiques en ont, d'après l'usage, un certain nombre.

La nomination de Mgr Bégin est l'amorce d'une situation nouvelle et le Canada aura désormais un cardinal. C'est en effet un pays important, où les catholiques pourraient servir d'exemple à bien d'autres. Il a donné au Saint-Siège de grandes consolations et les petites difficultés qui ont pu surgir n'ont jamais été graves, grâce à l'union étroite des évêques entre eux et à leur union au Siège Apostolique. Et le chapeau de cardinal, qui voyagera peut-être de Québec à Montréal, à Ottawa ou ailleurs, sera une juste récompense de ce que les Canadiens catholiques, leur clergé, leurs évêques, ont fait pour l'Eglise.

Parmi les nominations de curie, une, celle de l'Assesseur du Saint-Office, était prévue. Le nouveau cardinal, appartient à l'ordre de saint Benoît; mais il fait partie de la branche spéciale dite *de Subiaco*. C'est la première fois que cette branche est honorée d'un chapeau de cardinal.

Mgr Giustini, ancien secrétaire des Evêques et Réguliers, puis secrétaire des Sacrements, devait être compris dans le dernier consistoire. Mgr Giustini est un des prélats les plus considérés et les plus justement estimés de la curie.

Le doyen de la Rote, réorganisée par Pie X, devient cardinal. La charge n'est pas cardinalice, et d'ailleurs, il n'y avait que cinq ans que le distingué Mgr Léga, ancien sous-secrétaire du Concile, exerçait la charge de doyen. Mais les qualités canoniques, dont il avait fait montre dans sa difficile et délicate mission, avaient appelé sur lui l'attention du Saint-Siège. Le cardinal de Lai, qui l'avait eu sous ses ordres de longues années au Concile, n'a certainement pas été étranger à cette nomination. Elle dote le Sacré-Collège d'un canoniste de grande valeur, qui a pu mettre à l'essai, chaque jour, les multiples lois qu'il était chargé d'appliquer.

Une nomination imprévue est celle de Mgr Tecchi, substitut de la Consistoriale. Cette Congrégation, dans les nouvelles fonctions qu'elle était appelée à remplir, constituait un organe où tout était à créer. Le cardinal De Lai, qui en est le secrétaire, s'y était donné corps et âme, mais il avait été intelligemment et habilement secondé par Mgr Tecchi. Ce prélat a dû avoir beaucoup de peine pour caser ce nouveau rouage dans l'administration de l'Eglise, car la place qu'il prenait était anciennement occupée par d'autres Congrégations, et on sait que, s'il est assez facile de créer un organe nouveau, il l'est bien moins de lui assigner un terrain déjà occupé par d'autres. Le rôle de Mgr Tecchi, quoique un peu dans la coulisse,

a été très actif, et il est juste que le substitut de la Consistoriale en soit récompensé.

Enfin une dernière nomination, qui était depuis longtemps à l'étude, vient d'être faite : celle de Dom Aydon Gasquet, bénédictin anglais et président de la Commission de la Révision de la Vulgate. C'est incontestablement l'homme qui connaît le mieux, à l'heure présente, les questions scripturaires, et cette Commission, dont le rôle était, est à la fois si important et si délicat, a été présidée par Dom Gasquet d'une façon absolument supérieure. Le travail marche lentement, il est vrai, mais comme on veut faire une édition *ne varietur*, on comprend quelles lenteurs inévitables doivent présider aux travaux de la Commission, quelle que soit l'activité de ses membres. Une édition de la Vulgate ne peut s'improviser, et ce que l'on a justement reprocher aux précédentes, c'est qu'elles ont été trop hâtives.

Le cardinal Gasquet sera le premier cardinal de la Congrégation anglo-bénédictine depuis la Réforme. On sait que l'archevêque de Cantorbéry était bénédictin, et le droit de cet ordre était à ce point intangible que, si le roi nommait, avec l'agrément du Saint-Siège, un prélat séculier à cette haute dignité, la première du royaume, l'élu devait, avant son sacre, faire profession de la règle de saint Benoît, rentrant ainsi dans la tradition. Mais depuis Henri VIII, c'est la première fois, je le crois du moins, qu'un Bénédictin anglais devient cardinal de la sainte Eglise romaine.

Cette nomination me rappelle un fait peu connu qui regarde le costume cardinalice des bénédictins. Quand Pie VII, qui était bénédictin, fut élu en 1800, on disait de lui : " C'est un sac de charbon cacheté à la cire d'Espagne. " L'habit des bénédictins est entièrement noir, et la seule marque de la dignité cardinalice était la calotte, la barrette et le chapeau rouges. Se basant sur des documents conservés à la Va-

ticane, le cardinal Pitra voulut demander au Saint-Siège de rendre aux Bénédictins l'habit qu'ils portaient au XVII^e siècle, et, après un vote de Mgr Cataldi, maître des cérémonies pontificales, la soutane fut filetée et boutonnée de rouge, les mantelletta et mozette furent de même filetées et doublées de rouge. Mais la ceinture resta noire, et la cappa est encore entièrement noire, sans aucun ornement de couleur. Règlementairement le transparent des manches du rochet aurait dû être rouge, car la doublure de la soutane étant rouge, le revers des manches, qui n'est autre chose que la doublure retournée, devait être rouge. Par suite d'une inconséquence certainement voulue, le revers des manches resta noir, mais par contre la couleur du transparent du rochet devint rouge. Ce n'était pas logique, mais en matière de cérémonie, quand intervient ce que l'on appelle le fait du prince, *stat pro ratione voluntas*.

• • •

Les élections italiennes ne sont certes point le *summum desiderata*; mais il est un fait hors de conteste, c'est que la majorité des membres qui composent la Chambre italienne, exactement 229, ont été élus avec l'appui des catholiques après avoir souscrit ce qu'on appela le paste *gentiloni*. Ce M. Gentiloni, qui était le président de l'*Unione elettorale cattolica*, avait fait signer aux candidats qui mendiaient l'appui des catholiques un programme minimum, plus négatif que positif, et qui promettait surtout de ne point porter atteinte à la sainteté du mariage par la loi de divorce, à la liberté de l'Église par des lois restrictives de cette même liberté.

M. Giolitti, qui avait accepté que sa majorité fut élue avec cet appoint, a donné sa démission. Les raisons de cet acte sont multiples, car il jouissait de la confiance des Chambres. Mais il ne voulait point se brouiller ouvertement avec les socialistes.

D'autre part, il y avait à régler la grosse question des dépenses de la Tripolitaine. C'est lui qui avait fait cette expédition, engageant l'Italie dans une voie de dépenses qui ont dépassé de beaucoup les prévisions les plus exagérées. Quand il a fallu faire les comptes, il a préféré passer la main et faire présenter la note par un autre. Ce n'est peut-être pas ce qu'aurait indiqué la théorie des responsabilités; mais c'était très malin, *furbo* disent les Italiens. Quand la note sera réglée, qu'un autre ministère aura fait voter les nouveaux impôts nécessaires pour assurer ces dépenses, alors vous verrez M. Giolitti réapparaître sur la scène politique et redevenir président du Conseil.

Le nouveau ministère est meilleur, au point de vue catholique, que celui qu'il remplace et les ministres francs-maçons militants en ont été en grande majorité écartés. Personne ne veut de la franc-maçonnerie, qui est cependant puissamment organisée en Italie. Les catholiques, obéissant aux lois de l'Eglise, la repoussent avec indignation; les socialistes, d'autre part, n'en veulent point et, dans les interpellations qui ont eu lieu à l'ancienne Chambre italienne, précisément sur la franc-maçonnerie et l'abus qu'elle fait de son pouvoir occulte sur le gouvernement, les socialistes se sont serrés contre la maçonnerie. Plus habiles que leurs congénères français, ils ne se laissent point prendre au spectre du cléricalisme. Ils savent parfaitement bien qu'on n'agit devant leurs yeux ce drapeau que pour les détourner d'autres questions plus pratiques et plus brûlantes. Ce n'est point à l'Eglise qu'ils en veulent, c'est au capital qu'ils prétendent démocratiser. Il y a donc sur ce point une différence énorme entre les socialistes italiens et français, et ceux-ci sont bien plus naïfs que ceux-là.

Somme toute, il y a une détente dans les rapports qui doivent forcément exister entre l'Eglise et l'Etat. Si c'était à refaire, le gouvernement ne refuserait pas l'*exequatur* à Mgr

Caron, nommé archevêque de Gênes. Mais la chose est faite, et il serait trop dur, trop humiliant, pour le gouvernement italien de faire machine en arrière. Une *combinazione* arrangerait tout. On pense que Mgr Caron sera nommé cardinal et appelé à Rome. C'est un homme de doctrine et de valeur qui tiendrait bien sa place dans le Sacré-Collège. Alors le pape nommera un autre archevêque à Gênes, et cette fois le gouvernement accordera l'*exequatur* les yeux fermés.

• • •

Le jour de Pâques, à Saint-Pierre, un incident significatif vient d'avoir lieu, qui a été passé sous silence par l'immense majorité des journaux catholiques et que les autres, selon leurs visées personnelles, ont diversement interprété.

Le cardinal Merry del Val, ayant été nommé archiprêtre de Saint-Pierre, devait pour la première fois officier dans sa basilique le jour de Pâques. Comme on refait en ce moment les pilastres de l'abside, une partie de cette vaste nef était encombrée par les marbres, les outils et autres objets servant à cette réfection. Aussi le Souverain-Pontife, désireux de donner plus de relief à cette solennité, autorisa-t-il, par bref spécial, le cardinal Merry del Val à célébrer l'office pontifical à l'autel papal, qui est sur la confession. Jusque-là rien de bien extraordinaire, car nous avons à Saint-Pierre des précédents, et à Saint-Paul, chaque année, au jour de la Conversion du grand apôtre, l'abbé de Saint-Paul reçoit un bref l'autorisant à célébrer pontificalement à l'autel papal.

Comme il est très rare de voir un cardinal célébrer à l'autel papal, une grande quantité de romains et d'étrangers se pressaient dans la grande basilique. Ceux qui s'y étaient rendus avant l'office avaient pu remarquer, non sans quelque étonnement, qu'un certain nombre de *questurini*, ou agents de police, se trouvaient un peu sur

tous les points, en grand uniforme et képi sur la tête — c'est-à-dire, qu'ils y étaient en service d'ordre commandé! Dans les autres circonstances, bien qu'ils s'occupassent du service d'ordre, ils avaient toujours la tête découverte.

Mais le cortège du cardinal va déboucher de la sacristie. Au lieu d'apercevoir les *san pietrini*, c'est un peloton de gendarmes royaux en grande tenue (*carabinieri*), plumet au vent, sabre à la main droite, qui ouvrent le cortège; d'autres font la haie, et enfin un autre peloton ferme la marche, commandé par un officier supérieur en grand uniforme. Le cortège se dirige d'abord vers l'autel du Saint-Sacrement pour que le cardinal puisse adorer Notre-Seigneur, puis vers l'autel papal. Les soldats italiens se disposent autour de l'autel, rendent les honneurs militaires au moment de l'élévation, etc. C'était la première fois que, depuis l'élection de Léon XIII, les gendarmes entraient, officiellement et en service commandé, à Saint-Pierre!

Voilà le fait tel qu'il a existé réellement. Les journaux catholiques de l'Italie n'en ont point parlé. *La Croix* et les autres grands journaux de France dévoués à l'Église ont passés ces faits sous silence. Par contre, les journaux blocards de Rome l'ont relevé, et il faut dire tout de suite qu'il y a eu deux appréciations fort différentes. Le *Messagero*, le *Giornale d'Italia*, la *Tribuna* et d'autres ont constaté le fait comme un indice du rapprochement entre le Quirinal et le Vatican, et s'en réjouissaient; car cela montrait, selon eux, que le Souverain-Pontife mettrait son influence religieuse au service de l'Italie. Et, précisant ce point de vue, ils y voyaient un gage certain que le protectorat de la France en Orient serait sous peu remplacé par le protectorat italien. Le pape n'autoriserait point directement ce passage, mais laisserait les différentes communautés libres de le faire au mieux de leurs intérêts. La France abandonnant son protectorat et déclarant

que ce qui lui en reste est plus une gêne qu'un avantage, on ne voit pas pourquoi le Souverain-Pontife serait sur ce point plus français que le gouvernement de la République. La présence des troupes italiennes à Saint-Pierre, le jour de Pâques, était pour tout l'Orient une affirmation d'une réelle gravité. Elle prouvait que l'Italie voulait loyalement soutenir la religion catholique et qu'elle était disposée à remplacer la France dans son protectorat séculaire, et à la remplacer si bien, si abondamment, si largement, qu'elle n'aurait pas de difficulté à la faire vite oublier.

Les journaux maçonniques, comme la *Vita*, ennemis de l'Eglise et aussi de leur pays, ont crié à la capitulation; mais leur voix assez isolée n'a pas eu d'écho.

Somme toute, il semble que cet acte, la présence des gendarmes royaux à Saint-Pierre, faisant une garde d'honneur autour du cardinal Merry del Val, a eu pour effet de démontrer *urbi et orbi*, mais spécialement à l'Orient, que l'Italie était prête à remplacer la France dans son protectorat séculaire.

Les Français ne manquaient pas de redire: "Comment voulez-vous, en Orient, vous réclamer du protectorat italien? L'Italie est l'ennemi du Saint-Siège? Elle ne peut réellement être au dehors le contraire de ce qu'elle est au dedans?" L'argument n'est certes point sans réplique, mais il est spécieux, et par cela même a une certaine influence sur les masses. Ce serait pour le détruire que le gouvernement du roi aurait montré sa volonté de protéger les catholiques à l'étranger en protégeant le cardinal Merry del Val dans Saint-Pierre et en mettant ses soldats au service du prince de l'Eglise.

C'est très habile de la part du gouvernement. Et, d'autre part, la France abandonnant pratiquement les catholiques d'Orient, le pape avait le devoir de se préoccuper de leur situation et de leur ménager un appui. Il est regrettable que la France ne l'ait point compris, mais elle n'a point le droit de se plaindre.

DON ALESSANDRO.

INVITATION
AU
XXV CONGRES EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL
DE LOURDES



GR Heylen, évêque de Namur, a envoyé aux évêques du monde entier une lettre en latin pour les inviter au Congrès eucharistique international de Lourdes.

En voici la traduction d'après le *Journal de la Grotte* :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Devant prochainement tenir le 25^e Congrès eucharistique international, nous ne pouvions pas ne pas choisir, pour sa célébration, la France, où ces Congrès sont nés, et où ont eu lieu la plupart des vingt-quatre premiers. Il ne nous était pas possible non plus d'hésiter sur le choix de la ville où nous le tiendrions. Si, en effet, c'est par Marie qu'il faut aller à Jésus, sans nul doute Lourdes réclamait la célébration de ce Congrès, en quelque sorte comme un droit, puisque, depuis de nombreuses années, la Très Sainte-Vierge y conduit ses enfants à son Fils dans l'Eucharistie et y répand ses bienfaits surtout en présence du Très Saint-Sacrement.

C'est pourquoi nous célébrerons notre prochain Congrès à Lourdes, du 22 au 26 juillet, et offrirons ainsi nos hommages solennels au Roi des Nations par les mains de Marie, et apprendrons de Marie comment nous devons progresser dans le culte de son Divin Fils.

J'invite humblement et instamment Votre Grandeur Illustrissime et Révérendissime à ce Congrès, et je lui demande en même temps de vouloir bien, dès aujourd'hui, le bénir et le recommander à Dieu dans ses prières. Je désire vivement aussi, de même que le Comité permanent, que vous daigniez exhorter les fidèles confiés à votre sollicitude à venir à ce Congrès, et

que vous les engagiez, s'ils ne peuvent y assister, à s'y unir au moins par la pensée et par le coeur. Ils ne sauraient d'ailleurs manquer d'y être invités par la bonté du Souverain-Pontife. Sa Sainteté, en effet, a accordé une indulgence plénière aux fidèles du monde entier, qui, le 26 juillet, recevront la sainte communion en union avec ceux qui, à Lourdes, assisteront à la procession du Congrès.

Il serait assurément à souhaiter que l'on fit dans toute l'Eglise ce qui, l'an dernier, a été réalisé dans quelques diocèses, et que, de la sorte, la journée de clôture du Congrès devînt une journée de triomphe pour le Très Saint-Sacrement. Il en sera ainsi si, par exemple, on y prépare les fidèles par un triduum, si, le 26, le Très Saint-Sacrement est exposé à leurs adorations, si l'on prescrit une communion générale, si l'on fait une procession solennelle, ou si l'on célèbre d'autres cérémonies publiques.

Je propose ces pensées à la piété et au zèle de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, et je demeure, avec le plus profond respect, de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, le très humble serviteur,

† TH.-LOUIS, ÉVÊQUE DE NAMUR,

Président.

BIBLIOGRAPHIE

In campo latinitatis Novi Flores.—Les anciens élèves du Collège Canadien à Rome se rappellent la vénérable église du *Bambino Gesu, via urbana*. Plusieurs même y ont célébré, quotidiennement, la sainte messe, durant leur séjour en la Ville

Eternelle. Le chapelain de l'institution, Don *Herminio Jacobelli*, vient de publier un petit ouvrage, qu'il a gracieusement appelé *In campo latinitatis Novi Flores—Fleurs Nouvelles au champ de la latinité*. C'est un lexique où des appellations modernes, des noms de découvertes récentes, des mots nouveaux sont traduits en latin — et en latin classique.

De temps à autre, en certains quartiers, l'on refait, pour soi, le mot de Berchoux et l'on entend le vers célèbre :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains !

Et chaque fois, ce cri de guerre fait surgir des admirateurs enthousiastes des études gréco-latines. L'on défend victorieusement la thèse au quadruple point de vue de la formation intellectuelle, de l'esthétique, de l'étymologie et de la linguistique. Même en descendant sur le terrain utilitaire et commercial, où se réfugient les adversaires, l'on rencontre de forts et solides arguments.

L'auteur des *Fleurs Nouvelles—Novi Flores* veut nous faire aimer davantage le latin, et il y réussit parfaitement. C'est une véritable récréation que de parcourir les pages de son intéressant volume. Ceux qui désirent savoir comment Plaute et Térence auraient fait dire à leurs personnages des phrases absolument modernes, voient leurs vœux réalisés. Ils auraient rendu *c'est la mode, c'est l'usage* par le joli *hodie obtinuit*. Si l'on se demande comment traduire *aéroplane, automobile, tramway électrique, motocyclette, télégraphie sans fil, imperméable, pistolet, patinoir, cartes de jeu, billard, cigarette*, et cent autres nouveautés, l'érudit chercheur tente avec un rare bonheur de nous apprendre comment se seraient exprimés Saluste, César ou Quintilien. Une *carte postale illustrée*, c'est *chartula salutatrix*, la *caisse d'épargne* c'est *societas parsimo-*

niae provchendae, un chèque, littera ex credito; c'est à la fois exact et élégant.

Un soin tout spécial a été donné aux vocables ecclésiastiques. Le contraire aurait surpris. C'est un prêtre qui écrit, et qui écrit à Rome! *Le prédicateur* c'est le *christianae sapientiae praeco*. S'il est accompli dans son art, il sera *plenus atque perfectus orator*. Le *chanoine honoraire* est *in canonicorum ordinem honoris causâ adlectus*. *Le prélat de la maison de Sa Sainteté*, c'est l'*antistes pontificiae domûs*. *La mère supérieure* de nos couvents et de nos monastères aurait été appelée par les anciens *antistita, sacrarum virginum praeses, mater legifera, virgo maxima*. *L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes* se traduirait en latin classique *collegium sodalium scholarum christiani nominis*; le *pape*, *summus religionis antistes, antistes sacrorum maximus, augustus pater, summus ecclesiae moderator*.

Evidemment, ce *vade-mecum* n'est pas complet. Il doit être continué, revu, corrigé et considérablement augmenté, comme tout dictionnaire qui se respecte. Il comble quand même une lacune. Et ce travail, modeste en apparence, est digne d'un Bénédictin. Le grand mérite de l'auteur, c'est d'avoir eu la patience et le bon goût de puiser aux sources les plus pures : Virgile, Horace, Cicéron, Tacite, Tite-Live, et Vox Urbis. Aussi ce lexique joint-il l'utile à l'agréable, même pour ceux qui n'enseignent que l'a. b. c., *qui pueros literulas primas docent!*

Si Cicéron revenait au monde des latinistes, espérons qu'il n'aurait pas à répéter ces mots cruels : *Studia jacent!* — *L'on n'étudie plus!* — *L'on prêche à des morts et à des endormis!* — *Verba fiunt mortuo!*

Abbé JOSEPH-N. DUPUIS.

Note de la Rédaction. — L'on pourra se procurer ce petit opuscule *Novi Flores* au bureau de M. l'abbé Dupuis, 121, rue St-Hubert.

UN PRECIEUX AUXILIAIRE

Nous nous permettons de recommander à l'attention du clergé, des hommes d'oeuvres, et en général de tous les catholiques, l'excellent petit périodique dont M. l'abbé Bethléem, le zélé rédacteur de *Romans-Revue*, vient d'entreprendre la publication. Ce périodique—*La Gazette de la Presse*—paraît tous les mois. L'abonnement annuel n'est que *d'un franc*; et encore on accorde des remises en cas d'abonnements multiples. Ce précieux journal renseigne ses abonnés sur la grande presse mauvaise ou douteuse, malheureusement répandue même dans les campagnes, sur ses tendances, ses manoeuvres, son attitude à l'égard de la religion, de ses ministres et des oeuvres catholiques. Il est nécessaire, pour combattre le mal, que nous en ayions une certaine connaissance. Cette connaissance, nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas l'acquérir en achetant les mauvais journaux eux-mêmes. Adressons-nous donc à *La Gazette de la Presse*. (Directeur M. l'abbé Bethléem, 5, rue Saint-Pierre, Lille, Nord). C'est une publication précieuse, désirée depuis longtemps et que tous accueilleront avec empressement.

AUX PRIERES

La Révérende Mère Marie-Eulalie, des Soeurs de Sainte-Anne, ancienne supérieure-générale, décédée à Lachine, le 10 mai 1914.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 10 mai 1914.

M. l'abbé J.-B. Durivage, ancien curé de Lachenaie, décédé le 26 avril 1914, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une messe*.

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.